

## TABLEAU DES REDEVANCES ET DES PRESTATIONS POUR L'ANNEE 2017

CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES	2017
<b>Prestation de base (1) pour toute formalité</b>	<b>GRATUIT</b>
<b>Assistance aux formalités (2)</b>	
Immatriculation personne physique / personne morale	80,00 €
Modification personne physique / personne morale	50,00 €
Radiation personne physique / personne morale	GRATUIT
<b>REPERTOIRE DES METIERS</b>	
<b>Immatriculation</b>	
Immatriculation personne physique bénéficiaire du régime micro social	GRATUIT
Immatriculation personne physique / personne morale – Réactivation suite à mise en sommeil	129,00 €
<b>Inscription modificative</b>	
Modification personne physique bénéficiaire du régime micro social	GRATUIT
Transfert Manche / d'un autre département vers la Manche	64,50 €
Opération numéris (sans transfert)	GRATUIT
Ouverture / Suppression d'un établissement	64,50 €
Adjonction / suppression d'activités artisanales (sans radiation) / mention « A titre ambulante »	64,50 €
Interversion d'activités	64,50 €
Changement de l'identité du dirigeant (nom – prénom)	64,50 €
Inscription / Radiation conjoint collaborateur	64,50 €
Changement de domicile personnel	GRATUIT
Acte d'insaisissabilité	64,50 €
Modification nom commercial / enseigne	64,50 €
Fin d'une société de fait (un radié / un immatriculé)	64,50 €
Changement de dirigeant(s), commissaire aux comptes, salarié qualifié en coiffure	64,50 €
Changement de forme juridique	64,50 €
Modification du capital social	GRATUIT
Perte 1/2 du capital - Reconstitution capitaux propres	GRATUIT
Changement date de clôture	GRATUIT
Cession de parts (changement de nature de la gérance)	GRATUIT
<b>Radiation</b>	
Radiation définitive ou suppression de toutes les activités au RM	GRATUIT
<b>EIRL</b>	
Déclaration d'affectation du patrimoine (hors immatriculation)	42,00 €
Déclaration modificative d'affectation du patrimoine	21,00 €
Notification Greffe	8,00 €
Dépôt des comptes annuels	6,50 €
Copie des actes et comptes annuels	6,00 €
Extrait d'inscription de la déclaration	2,60 €
<b>Extrait d'immatriculation / de radiation à toute personne qui en fait la demande (hors formalités)</b>	
* au siège de la Chambre de Métiers, par courriel ou fax	GRATUIT
* par courrier	8,00 €
<b>Carte d'activité ambulante (1ère demande / renouvellement / modification)</b>	
<b>Délivrance d'attestations</b>	
Attestation de non immatriculation	8,00 €
Attestation de qualification professionnelle	8,00 €

### **(1) Prestation de base**

\* La réception des déclarations dûment remplies et/ou des demandes d'autorisation et agrément, accompagnées des pièces justificatives et titres de paiement liés à la formalité requise

\* La délivrance du récépissé de dépôt de dossier (RDDCE)

\* La transmission du dossier (déclaration et pièces justificatives et titres de paiement) aux organismes concernés

\* L'information du déclarant lorsque le dossier est incomplet

### **(2) Assistance aux formalités (FACULTATIF)**

#### Avant la formalité :

\* Identification de la formalité à accomplir et contrôle de cohérence avec la situation antérieure connue

\* Informations réglementaires et économiques préalables, et le cas échéant, remise de documents

\* Orientation et/ou mise en relation avec les services d'appui aux entreprises et interface avec les organismes concernés si nécessaire

#### Au moment de la formalité :

\* Contrôle de la cohérence entre le dossier (déclarations et pièces), la situation antérieure et l'environnement réglementaire

\* Remplissage, aide ou saisie de la déclaration

\* Mise en relation avec les services d'appui aux entreprises et interface avec les organismes concernés si nécessaire

\* La copie des pièces nécessaires si non fournies

\* Des informations liées au droit du Répertoire des Métiers

#### Après la formalité :

\* Suivi rectificatif en cas de rejet par un partenaire

#### Textes de références :

\* Décret n°96-650 modifié du 19 juillet 1996 relatif au Centre de Formalités des Entreprises

\* Circulaire du 30 mai 1997 relative au fonctionnement des Centres de Formalités des Entreprises

\* Arrêté du 21 janvier 2010 relatif à la carte permettant l'exercice de l'activité d'une activité commerciale ou artisanale ambulante

\* Loi de finances n°97-1269 du 30 décembre 1997 (immatriculations = 1 droit fixe – immatriculations simplifiées = 1/2 droit fixe)

\* Loi de finances pour 2009 (n°2008-1425 du 17 décembre 2008)

\* Loi de n°2010-853 du 23 juillet 2010 (article 15)

\* Décret n°98-247 modifié du 2 avril 1998 relatif au Répertoire des Métiers (voir celui de juillet 2015)

\* Décret n°2010-1648 du 28 décembre 2010 relatif aux tarifs des actes déposés par l'EIRL au RM